

Secrétariat général / Mission Handicap**Numéro 56-2026**

Réf. : FS/LB/FC/AN

Paris, le 14 avril 2026

**RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE L'AUTONOMIE ET DU HANDICAP**

Chères et chers Camarades,

Jeudi 9 avril 2026, la confédération a été reçue par Camille GALLIARD-MINIER, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap. La délégation FO était composée de Frédéric SOUILLOT, secrétaire général, accompagné de Laure BEYRET, conseillère confédérale en charge du handicap.

Nous avons présenté **les actions** réalisées par **FO** pour œuvrer à l'insertion et au maintien en emploi des salariés en situation de handicap :

- l'animation d'un réseau de 93 référents handicap (ou commissions handicap) d'Unions Départementales et 20 référents handicap de fédérations ;
- la coordination de 74 représentants en CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), de 152 représentants en CDCA (Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie), de 12 représentants en PRITH (Plans Régionaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés) ;
- la représentation de la Confédération au sein d'instances spécifiques : le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), le Conseil d'Administration de l'Agefiph, le Conseil de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), le groupe de travail « handicap » de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)... ;
- les outils : le site internet FO Handicap avec des actualités, le guide pratique, les dépliants, le lexique syndical en LSF (Langue des Signes Française), les pictogrammes syndicaux, les fiches outils...
- la formation : les stages « Travail et handicap », la journée nationale, les réunions des référents (des Unions départementales et des fédérations nationales, la CCIPH – Commission Confédérale pour l'Insertion des Personnes Handicapées)...

Nous avons remis à la ministre notre guide et nos dépliants.

Parmi les nombreux sujets évoqués, il a été question des revendications FO suivantes :

- la simplification du dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et plus particulièrement de la demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Nous avons rappelé l'urgence d'adosser automatiquement le taux d'incapacité à toute demande de RQTH et d'abroger l'arrêté du 28 avril 2025 qui limite à un an certains justificatifs de taux d'incapacité. En effet, certains salariés sont obligés de renouveler chaque année une demande d'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou de CMI-invalidité (Carte Mobilité Inclusion - invalidité) pour obtenir un taux d'incapacité, critère nécessaire pour toute demande de retraite anticipée ;

La ministre a indiqué qu'une réflexion allait être entamée sur la RQTH, réflexion qui pourrait aboutir à un changement de sémantique.

- la publication et l'application de l'arrêté relatif à la mise en conformité et à l'accessibilité des lieux de travail existants ;

La ministre nous a fait savoir que le décret allait paraître prochainement.

- le renforcement des droits syndicaux des travailleurs en ÉSAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) : ces salariés ne bénéficient pas de jours (CFESES – Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale) et doivent donc poser des jours de congés pour se former.

La ministre a répondu qu'il devait s'agir d'un oubli du législateur et que cela pourrait être rapidement corrigé par un décret.

- l'accessibilité des formations syndicales: faute de financement pour payer les interprètes en LSF (Langue des Signes Française), la vélotypie..., les travailleurs sourds doivent renoncer à se former syndicalement ;

La ministre a déploré cette situation et a reconnu que la maîtrise de la LSF était complexe et nécessitait de l'expertise. Pour elle, cela ne devrait pas être un frein à la formation.

- la désignation parmi les élus du CSE d'un référent handicap (à l'instar du référent harcèlement sexuel) avec une formation spécifique et des moyens dédiés ;

La ministre a partagé notre constat que ce référent serait un véritable levier pour favoriser une politique handicap porteuse au sein de l'entreprise.

- un bilan des moyens alloués au fonctionnement des PRITH: malgré des financements dédiés, certains PRITH ne se réunissent pas et d'autres ne prennent pas en charge les frais des représentants syndicaux pour y siéger. Etant donné qu'aucun temps spécifique n'est prévu pour leur participation, les camarades ne doivent pas assumer les coûts eux-mêmes ;

La ministre a pris note de notre demande.

- la reconnaissance du fauteuil roulant électrique comme moyen de transport alternatif donnant accès au forfait « mobilités durables ».



Circulaire confédérale

La ministre a montré son intérêt concernant cette mesure qui favorise l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Il n'a pas été possible d'évoquer l'ensemble des sujets. Cependant, la ministre nous a demandé de lui transmettre la résolution qui sera adoptée par le Congrès confédéral d'avril 2026.

Amitiés syndicales,

Laure BEYRET
Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général